



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2449

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme Concerto - Projet Européen Renaissance - Approbation des conventions avec les membres du consortium lyonnais**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2449**

commission principale : urbanisme

objet : **Programme Concerto - Projet Européen Renaissance - Approbation des conventions avec les membres du consortium lyonnais**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est engagée depuis 2004 dans un ambitieux projet européen dénommé Concerto/Renaissance, portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le site retenu pour la mise en œuvre du programme de construction sur lequel s'appliqueront les objectifs du projet Concerto/Renaissance est celui de la ZAC Confluence, à Lyon 2°, et plus précisément des trois îlots A, B et C.

Ce projet européen est conduit en partenariat avec deux collectivités : la ville de Saragosse, en Espagne et la région de Lombardie, en Italie.

Afin de participer au projet européen Renaissance et à cette importante démarche expérimentale et de permettre de compléter les financements européens, la région Rhône-Alpes a souhaité s'impliquer dans ce projet.

Cette volonté de s'inscrire comme partenaire du projet Concerto/Renaissance a été clairement exprimée dans l'annexe n° 1 de son plan régional de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie et traduite à travers un dispositif d'aides qui portera sur les volets suivants :

- l'efficacité énergétique (subvention aux promoteurs constructeurs),
- la mise en œuvre des énergies renouvelables (subvention aux promoteurs-constructeurs),
- l'accompagnement (subvention à l'ensemble des membres du consortium lyonnais).

Les subventions relatives aux 2 premiers volets concernent exclusivement les promoteurs-constructeurs et seront versées directement par la région Rhône-Alpes à ces derniers.

Concernant le dernier volet "accompagnement", la Région a souhaité, compte tenu du nombre de partenaires impliqués, que la Communauté urbaine de Lyon puisse percevoir la subvention annuelle globale, de par son rôle de coordonnateur local dans le projet, et la redistribue ensuite aux différents membres du consortium lyonnais selon la répartition arrêtée d'un commun accord.

Pour ce faire, la région Rhône-Alpes a souhaité signer 2 conventions avec la Communauté urbaine, l'une au titre de la politique de l'habitat, l'autre au titre de la politique de l'énergie de la Région.

Le montant maximal des aides prévues par la région Rhône-Alpes au titre du volet "accompagnement" s'élève à 556 319 € pour toute la durée du programme européen, dont 308 816 € au titre de la politique énergétique et 247 503 € au titre des actions de promotion-dissémination-formation relevant de la politique de l'habitat.

Cette enveloppe fait l'objet d'une attribution par tranche annuelle, sur la base de délibérations de la commission permanente de la région Rhône-Alpes.

Chaque nouvelle délibération de la commission permanente fait l'objet d'un avenant aux conventions par insertion d'une nouvelle annexe financière fixant le montant et la répartition des subventions pour l'année concernée.

Le montant attendu pour l'année 2010 s'élève à 77 088 € dont 24 673 € au titre de la politique énergétique et 52 415 € au titre des actions de promotion-dissémination-formation.

Sur ces 77 088 €, la Communauté urbaine de Lyon perçoit la somme de 9 063 € correspondant aux activités de coordination et promotion-dissémination. Le solde, soit 68 025 €, est destiné aux autres partenaires du projet. Afin de permettre le reversement de la quote-part de la subvention versée par la région Rhône-Alpes à chacun de ces partenaires concernés : SPLA Lyon-Confluence, Hespul, Agence locale de l'énergie (ALE), ENERTECH, CETHIL-INSA-UCBL, SCI Lyon La Presqu'île (Nexity-Appolonia), SCI Lyon Islands (Marignan-Alliade) et la Confluence îlot C (ING Atemi), la Communauté urbaine établit chaque année des conventions bilatérales, qu'il convient de reconduire au titre de l'année 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2005-2591 du 18 avril 2005, n° 2006-3488 du 10 juillet 2006, n° 2007-3997 du 26 mars 2007, n° 2007-4577 du 18 décembre 2007, n° 2008-0129 du 9 juin 2008, n° 2008-0384 du 17 novembre 2008 et n° 2010-1471 du 26 avril 2010 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à signer des conventions bilatérales avec chacun des partenaires du consortium lyonnais afin de permettre le reversement de la quote-part de la subvention versée par la région Rhône-Alpes, conformément à la répartition arrêtée dans le tableau ci-après annexé.

**2° - Les recettes** de fonctionnement résultant de la subvention régionale, d'un montant de 77 088 € comprenant la part communautaire, seront encaissées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - compte 747 200 - fonction 824 - opération n° 1268.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement correspondant à la part de la subvention attribuée aux autres membres du consortium lyonnais, d'un montant de 68 025 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - comptes 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1268.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**